

Adresse de la société populaire et des autorités constituées  
d'Argenteuil (Seine-et-Oise) invitant la Convention à rester à son  
poste, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire et des autorités constituées d'Argenteuil (Seine-et-Oise) invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 296-297;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22923\\_t1\\_0296\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22923_t1_0296_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Vous l'avez fait tomber, ce Catilina moderne, sous le glaive de la loi et de la justice. Périrent ainsi tous les hommes ambitieux, qui pourroient méditer encore l'horrible dessein de nous redonner un roi, ou de briser le niveau de l'égalité ! Ils éprouveront, comme ce monstre et ses complices, l'agonie du crime.

Ce n'étoit point assés, pour la Convention nationale, d'avoir à tracer, par des loix sages, la marche du gouvernement qui doit assurer le bonheur de la première République de l'univers, aussitôt formée que résolue.

Il lui falloit encore combattre le nouveau Cromwel, et pour sauver la liberté et le peuple, de la plus horrible conspiration, ourdie par ceux-là-même[s] dont la perfidie profonde faisoit croire aux républicains qu'ils en étoient les défenseurs, tandis qu'ils n'en étoient que les infâmes assassins ! Vous, au contraire, par la sévérité de votre justice contre nos ennemis du dedans et du dehors, par vos décrets salutaires aux patriotes victimes des crimes de ces tyrans modernes, et par votre tendre sollicitude pour l'innocence injustement opprimée, vous faites aimer notre révolution, vous arrachés à l'aristocratie ses derniers moyens, et vous assurés le triomphe de l'égalité et de la liberté.

Tant de courage, tant de sagesse, et tant de vertu, citoyens représentans du plus grand peuple de la terre, vous ont acquis des droits immortels à la reconnoissance, à l'amour, et aux bénédictions de la nation française.

Agrés de la société, créée sous le nom des hommes révolutionnaires du 10 aoust, et, qui se sont toujours montrés les premiers aux postes les plus périlleux à toutes les époques où quelques dangers ont menacé la patrie; agrés de ces hommes l'assurance de tous leurs sentimens, plus difficiles à exprimer qu'à concevoir, et recevés le serment, qu'ils viennent renouveler en cette enceinte auguste, de vivre libres ou de mourir, et de vous faire dans tous les tems un rempart de leurs corps. Nous le jurons.

Restés au poste que vous remplissés si dignement, et soyés bien convaincus, citoyens représentans, que la masse restée pure de cette société ne doit pas se calculer par le nombre de ses membres, mais par sa haine contre les tyrans, par son amour pour l'égalité, la liberté, et que tous mourront avant qu'il soit porté la moindre atteinte à l'unité, à l'indivisibilité de la République.

Périrent tous les tyrans ! Périrent tous les traîtres ! Et vive la Convention nationale !

OLLIVALT (*présid.*), BOULENGER (*secrét.-g<sup>al</sup>*).

k'''

[Le conseil g<sup>al</sup>, le c. de surveillance, la justice de paix, la sté popul. et la garde nat. de Pierre-sur-Dives (1), à la Conv.; Pierre-sur-Dives, 14 therm. II] (2).

(1) Calvados.  
(2) C 312, pl. 1244, p. 76. Mentionné par B<sup>n</sup>, 29 therm. (2<sup>e</sup> suppl).

Courageux et dignes représentans,

C'est au moment où nos cœurs, toujours brûlants de l'amour sacré de la patrie, nous portoient à vous offrir des dons pour nos frères d'armes, dans un moment où, pleins du désir de voir anéantir nos ennemis, nous remplissions une souscription pour la construction d'un vaisseau de ligne, que nous avons appris les trames horribles des scélérats qui vouloient anéantir notre liberté. Qu'il a été pénible le sentiment que nous avons éprouvé à la nouvelle des dangers que vous avés courus ! Mais aussi quelles délicieuses jouissances ont succédé à ce moment d'anxiété. Que de vertus, de sagesse, d'énergie dans votre conduite ! Oui, nous vous proclamons de nouveau les sauveurs de la patrie. Vous avés déployé un caractère digne des représentans d'un peuple républicain et les journées mémorables du 9 et 10 thermidor seront à jamais célèbres dans les fastes de la révolution.

Ils ont donc encore disparu ces hommes qui en vouloient à la liberté du peuple, qui voulaient l'asservir pour eux-mêmes, ou le livrer à un nouveau despote et c'est pour atteindre ce comble de forfaits qu'ils ont tenté d'anéantir la représentation nationale. Périrent avec eux les traîtres et les tyrans qui veulent s'opposer à notre bonheur ! Que les amis de la liberté seuls survivent !

Et vous, dignes représentans, recevez les félicitations d'un peuple généreux et loyal qui transmettra à ses arrières-neveux et vos immortels travaux et les noms chéris de ses bienfaiteurs.

Signatures du conseil g<sup>al</sup> de la commune : MAZICY (*maire*), GAUGAIN (*off. mun.*), THINOU (*agent nat.*), AUBERTAIN (*off. mun.*), DENEVÉ, DESMARE (*off. mun.*), L. COEURET, DENEVÉ, CORNELLY, D. LAUGER, SERGEANT (*secrét.-greff.*).  
[et une signature illisible].

Signatures de la justice de paix : MOLLE (*juge de paix*), BOISSON (*assesseur*), SERGEANT (*secrét.-greff.*).

Signatures du comité de surveillance et révolutionnaire : PORET (*présid.*), C. LEROY, VINCENT, MORIN, Lambert BELLEMARE, LEBOURG, TASSILES, BOUDET.

Signatures de la société populaire : CARPENTIER, FRANQUEVILLE père (*secrét.*), SAPERELLES (*secrét.*).

Signatures de la garde nationale : FLEURIOT (*présid. de la garde*), SOURVEN (*cap<sup>e</sup>*), ANGERVILLE fils (*cap<sup>e</sup>*).

l'''

[La sté popul. et les autorités constituées d'Argenteuil (1) à la Conv.; s.d.] (2).

(1) Seine-et-Oise.  
(2) C 315, pl. 1262, p. 53. Mentionné par B<sup>n</sup>, 29 therm. (2<sup>e</sup> suppl).

Citoyens représentans du peuple français,

Lorsqu'on vous proposa, il y a quelques mois, de mettre la mort à l'ordre du jour, une sainte horreur s'empara de vous; d'une voix unanime, vous rejettâtes hautement l'auteur.

Cependant la mort planait indistinctement sur toutes les têtes : telle fut, jusqu'au 9 thermidor, l'atrocité tyrannique de la horde effarée des scélérats qui avaient usurpé votre confiance, que, dans leurs mains, la justice n'était plus qu'un instrument d'oppression et de barbarie.

Guidé par la loi draconienne du 22 prairial, *que votre sagesse vient de rapporter*(1), un tribunal établi sous le titre de *révolutionnaire*, contrevenait sans pudeur au but salulaire de son établissement; on eût dit qu'au lieu d'étouffer tous les germes de contre-révolution, il ne travaillait qu'à les développer, à les échauffer et à faciliter les plus funestes explosions; on eût dit *que, vendu à des hommes de sang*, il ne devait que condamner sans forme de procès, et ne se repaître que de sang.

Le plus perfide, le plus noir, le plus profondément pervers de tous les êtres, l'infâme Robespierre était l'âme de cet infernal tribunal.

Si le secret précis de ses desseins désastreux est encore une espèce de problème, au moins ne peut-on ignorer ou que, servant le royalisme abhorré, il cherchait à se revêtir lui-même de la dictature pour ménager à la dinastie réprouvée des capets les moyens d'usurper *une autre fois* la couronne, ou que, nouveau *Scylla*, il voulait élever sa propre domination sur les débris de tous les intérêts publics et particuliers.

Jamais, citoyens législateurs, plus désolante alternative ne s'offrit à notre imagination; jamais trame plus odieuse ne fut plus adroitement ourdie. La France consternée, attérée ne semblait respirer encore que pour assister à sa ruine prochaine ou au triomphe scandaleux de son tyran.

Il est donc vrai qu'il n'est pas de forfaits et d'attentats que la tyrannie ne médite sans cesse pour tuer la liberté; mais il n'en est pas non plus que la liberté n'atteigne, quelque soit le masque dont on les couvre.

Eh ! De quel masque le conspirateur *Robespierre* avait-il couvert ses complots liberticides ? Du masque imposant de la plus belle, de la plus pure, de la plus ancienne religion, de la religion nécessaire, indélébile de la nature. Ciel ! En préconisant l'existence d'un Être suprême, le monstre n'avait pas craint d'associer la sainteté par essence aux brigandages, aux abominations du vice le plus raffiné et le plus consommé.

Sans doute il existe un Être suprême rémunérateur de la vertu et vengeur du crime. En vain l'impie se dit à lui-même : *il n'est pas de dieu*. Sa propre conscience dépose à chaque instant contre ce langage de corruption, et l'idée de la divinité toujours consolante pour l'homme probe devient le bourreau du pervers.

N'en doutons pas, si, dans la crise dont il s'agit, la vengeance républicaine a fait éclat d'une manière aussi frappante et aussi subite, si le danger de la patrie a été aussitôt dissipé qu'aperçu, si les têtes des coupables sont tombées en même tems qu'ils ont voulu consommer l'œuvre criminel qu'ils avaient conçu, ce n'est pas à vous seuls, citoyens législateurs, que nous sommes redevables de ce bonheur. Grâce immortelles soient rendues principalement à la providence divine. Vous ne fûtes, citoyens représentans du peuple français, que les coopérateurs de ce génie ineffable qui veille au salut de tous les hommes, et plus particulièrement à celui des hommes libres.

Continuez, dignes sénateurs, de mériter cette gloire en poursuivant vos travaux législatifs et votre surveillance salulaire.

Tandis que nos armées victorieuses pourchassent au loin devant elles la tyrannie et les phalanges mercenaires, tandis qu'au dehors tout tremble à l'approche de nos valeureux républicains, il ne sera pas dit qu'à force de complots au-dedans les ennemis de notre patrie parviendront à y semer les discordes avant-courières de sa ruine; loin de rompre jamais les liens sacrés de l'union fraternelle, qui, seule, doit faire la force des empires, nous aimons à le croire, et c'est notre plus doux espoir, aucun de nos frères n'agira, ne respirera que pour les resserrer de plus en plus. Tous béniront à la fois, et la vigueur de votre gouvernement révolutionnaire, et la nécessité de le maintenir jusqu'à la paix, ou plutôt jusqu'à l'entier anéantissement de la tyrannie; tous, admirant la ferme résolution que vous avez formée de ne jamais souffrir que la vertu et la probité soient de vains mots, de ne plus voir l'arbitraire désespérant régner à la place des loix, tous travailleront de concert à consolider l'ouvrage immortel de notre heureuse régénération.

Agrééz, citoyens fondateurs de la première et de la plus glorieuse République du monde, les félicitations sincères de l'une des plus tranquilles et des plus fidèles communes de la France, de la commune d'Argenteuil. Recevez le nouveau serment de sa société populaire, de ses autorités constituées, et de tous ses citoyens, le serment inviolable de défendre, envers et contre tous leurs ennemis, la Convention et le gouvernement unique et central, dont ses comités tutélaires sont le plus ferme rempart, enfin ce serment, le seul digne du vrai républicain, le serment de vivre et de mourir libre.

TARSIN (*secrét.*), ANTRAINNE (*secrét.*),  
HEVOUÏN (*secrét.*), LE COMTE (*présid.*).

m'''

[*Les administrateurs provisoires de la comm. de Paris à la Conv.; Paris, 20 therm. II*] (1).

(1) Ce membre de phrase, comme tous ceux soulignés, a été ajouté en marge.

(1) C 312, pl. 1244, p. 74; B<sup>n</sup>, 23 therm., *Moniteur* (réimpr.), XXI, 435; *Débats*, n° 686, 349; *F.S.P.*, n° 399; *J. Sablier* (du soir), n° 1483 (pour 1485); *Ann. R.F.*, n° 249; *J. Fr.*, n° 682; *Rép.*, n° 231; *J.S.-Culottes*, n° 539. Mentionné par *M.U.*, XLII, 331; *J. Perlet*, n° 684.